



## Conseil supérieur des Centres PMS. Avis n°40 (07/06/2016) : Contribution des Centres PMS au Pacte d'excellence

Les *chapitres* qui composent cet avis n°40 du Conseil supérieur des Centres PMS constituent des « arrêts sur image », des « instantanés », la mise en forme, à un moment donné, d'un processus de réflexion du Conseil supérieur des Centres PMS, jamais achevé, et qui vise à articuler la « recherche d'une unité » (Qu'est-ce qu'un Centre PMS ?) et le « respect de la diversité » (En quoi chaque Centre PMS est-il singulier ?).

Les paragraphes qui constituent le présent texte sont des fenêtres sur des démarches plus globales qui leur donnent sens. Par conséquent, on ne peut en percevoir pleinement la portée qu'en se référant à l'ensemble.

Cet avis constitue un projet ouvert et complexe, invitant à conceptualiser un ensemble d'éléments contradictoires et complémentaires, sans (leur) enlever les antagonismes qui les fondent. Il s'agit au fond de chercher à comprendre les rapports entre les différentes approches, leurs recouvrements et leurs particularités. Démarche explicitement complexe. Perspective pluri-référentielle, voulant articuler et conjuguer, sans les confondre, des approches, des théories, des modèles différents, inévitablement hétérogènes. S'il est indispensable de veiller à la cohérence des missions et des actions des Centres PMS, il est tout aussi important de préserver leur diversité, l'un (cohérence) et l'autre (diversité) étant constitutifs de leur identité.

## 1ère partie : état des lieux

Service public¹ de 1ère ligne, **le Centre PMS** est un acteur scolaire au même titre que les écoles bien qu'il s'en différencie significativement.

A la fois *proches*<sup>2</sup> et *distants*<sup>3</sup> des écoles, nous exerçons nos missions à la frontière entre l'espace-temps de la famille (celui de l'élève, celui des parents), l'espace-temps de l'école et celui de l'environnement associatif et professionnel.

Nos missions sont multiples<sup>4</sup> et notre champ d'action diversifié, ce qui fait tout à la fois notre force et notre fragilité.

Institution en mutation, comme le système scolaire et la société dans laquelle nous nous inscrivons, nous voyons les attentes à notre égard évoluer, les demandes se multiplier, les situations rencontrées se complexifier, les enjeux évoluer à un rythme effréné.

Enracinés dans une histoire et une tradition, nous sommes, en tant que Centres PMS, une pierre angulaire du système d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le présent avis cherche à en rappeler la pertinence, l'originalité, la singularité, la vivacité et la modernité. Il a également pour objectif non seulement d'interroger nos pratiques et nos fondements mais également de mettre en débat les enjeux, pour les Centres PMS, de la crise que connaissent aujourd'hui notre système d'enseignement et, plus globalement, notre société.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En tant qu'établissement scolaire, les Centres PMS sont financés par les Pouvoirs publics (Fédération Wallonie-Bruxelles); leurs services sont donc accessibles gratuitement pour les consultants (élèves, parents, enseignants, directions, parents, ainsi que toute personne engagée dans l'action éducative concernant les élèves de leur ressort)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Par la connaissance qu'ils en ont

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Par la prise de recul que l'appartenance à une institution différente permet

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Article 8 du Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho-médicosociaux du 14/07/2006 : 1° L'offre de services aux consultants; 2° La réponse aux demandes des consultants; 3° Les actions de prévention; 4° Le repérage des difficultés; 5° Le diagnostic et la guidance; 6° L'orientation scolaire et professionnelle; 7° Le soutien à la parentalité; 8° L'éducation à la santé et au bien-être des jeunes à l'école et à leur promotion, sans oublier les nombreuses autres missions assignées aux CPMS dans les décrets relatifs à l'enseignement fondamental, secondaire et spécialisé, et les décrets relatifs à la lutte contre la maltraitance, le décrochage, la violence à l'école...

**L'équipe tridisciplinaire**<sup>5</sup> **du Centre PMS** *accompagne* les élèves, leurs familles, leurs enseignants, dans leur cheminement (lors du parcours scolaire), dans « la manière dont ils progressent dans leur activité ». Ils les aident à identifier et à mettre en mots les freins, les peurs, les attentes, les enthousiasmes, les ressources, les dynamismes qui jalonnent leur parcours scolaire, celui de leur enfant, celui de leur élève.

Par la place qu'elle occupe, par ses compétences multidisciplinaires, cette équipe apporte un autre regard (sur une question, une situation), une autre lecture ; elle contribue à élargir le champ des possibles<sup>6</sup> en favorisant le croisement des différents regards et l'ouverture aux positionnements multiples.

Par sa connaissance du contexte scolaire (ici et maintenant), des réalités familiales (dans leur diversité) et des possibilités offertes par le milieu environnant, l'équipe du Centre PMS crée, renforce, dynamise les liens à l'intérieur des différentes sphères (familiales, scolaires et associatives) et entre ces sphères, autour des réalités scolaires. Elle valorise les ressources déjà mobilisées et veille à les renforcer. Si nécessaire, elle cherche à identifier d'autres ressources mobilisables, personnes ou services, dans l'environnement de l'élève, de la famille et de l'école. Par son positionnement à la frontière des différentes sphères, elle favorise le « maillage », développe les partenariats et contribue à pérenniser le travail en réseau. Cette approche de l'élève et des réalités scolaires s'inscrit dans une perspective globale (intégrant les approches disciplinaires juxtaposées dans une compréhension d'ensemble) et continue (tout au long de la scolarité)

Outre ce rôle de « mobilisateur de ressources », les Centres PMS sont définis/se définissent aussi comme « lieu d'accueil et d'écoute » ainsi que comme « interface<sup>7</sup> » (entre les différentes sphères familiales, scolaires, extra-scolaires), « entre-deux », « tiers », « facilitateur »,... Ces différents rôles se complètent mutuellement et s'articulent dans un enchevêtrement révélateur de la complexité du métier. La diversité des termes utilisés pour qualifier le travail des équipes des Centres PMS souligne la nécessité :

• de tenir compte de la disparité des situations vécues et/ou rencontrées par les élèves, de leurs besoins ;

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Actuellement tri-disciplinaire, la question se pose de l'ouverture des équipes à d'autres domaines pour faire face aux évolutions sociétales, pédagogiques, institutionnelles et politiques qui envahissent de plus en plus le champ de notre travail... sans perdre toutefois de vue l'approche « généraliste » des Centres PMS face à la multiplication et au morcellement des démarches « spécialisées ». Pour rester professionnels, compétents, crédibles, devons-nous conserver notre identité tri-disciplinaire ou, au contraire, intégrer de nouveaux acteurs, de nouveaux métiers, de nouveaux profils de fonction pour diversifier les formes d'accompagnement mises en œuvre dans une vision globale de l'élève ? La distinction n'est pas toujours aisée, les champs s'entremêlent. L'enjeu de la modernité n'est-il pas de clarifier notre position actuelle et les articulations qu'elle implique... ou d'élargir structurellement et officiellement notre champ d'action ? Le débat est ouvert (voir 2ème partie).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le « champ de vision »

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Article 10 §2 du Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psychomédico-sociaux du 14/07/2006: Le centre psycho-médico-social exerce ses activités à l'interface 1° entre les ressources internes à l'école et celles disponibles dans l'environnement familial et personnel de l'élève; 2° entre les ressources internes à l'école et les ressources du monde extrascolaire qui peuvent être mobilisées tant au niveau individuel que collectif.

- de prendre en compte l'hétérogénéité des contextes (moyens et énergies mobilisés/mobilisables);
- d'intégrer la pluralité des points de vue (de l'élève, de sa famille, de l'école, des spécialistes, de l'équipe du CPMS,...).

Cette multiplicité des points de vue, la complexité sans cesse croissante des situations rencontrées et le tempo effréné des évolutions sociétales nécessitent un travail de « haute couture », se fondant sur le travail d'une équipe pluridisciplinaire et s'appuyant sur une bonne connaissance des diverses compétences. Dynamiser, co-construire en équipe, avec l'élève, avec sa famille, avec l'ensemble des acteurs de l'école et ceux du contexte environnant, dans une visée globale, émancipatrice et intégrative, voilà le défi qui s'offre aux Centres PMS aujourd'hui.

Cela passe nécessairement par une *proximité* par rapport à leurs consultants<sup>8</sup> mais aussi par la *prise de recul*. Ce va-et-vient, cet aller-retour, entre proximité et mise à distance<sup>9</sup>, est favorisé par la constitution des Centres PMS en institution distincte des écoles proprement-dites, à la fois dépendante et indépendante de celles-ci. L'appartenance des Centres PMS au champ scolaire crée une relation d'*interdépendance* entre acteurs de ce champ (écoles – CPMS) tout en facilitant une nécessaire ouverture à ce qui se passe dans la société.

Cela passe par un véritable travail d'équipe qui fait appel aux compétences et aux connaissances de ses membres et les canalisent dans la construction d'une action commune.

Cela passe par des temps de *concertation en équipe*, par la confrontation des angles d'approche individuels et disciplinaires, par l'enrichissement mutuel des points de vue, par la réflexion sur les actions engagées et la mise en actions des réflexions partagées.

Cela passe par une diversité et une liberté méthodologiques, ancrées dans la réalité spécifique de chaque centre et régulièrement évaluées.

Cela passe en outre par des espaces/temps d'intervision, de supervision et de formation multiples et diversifiés.

Cela passe encore par des temps d'ouverture à la fois sur ce qui se passe dans l'école mais aussi autour de l'école ; des temps de rencontre/échange/confrontation avec les acteurs du réseau local (dans et autour de l'école) et global.

Cela passe enfin par un haut niveau de qualification, un encadrement suffisant et le développement d'une culture de l'(auto)évaluation.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Par consultant des Centres PMS, le législateur entend les élèves et leurs parents, les établissements scolaires ainsi que les autres institutions engagées dans l'action éducative (article 2 et 11 du décret du 14/07/2006)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> A ne pas confondre avec une mise à l'écart...

Les équipes des Centres PMS constituent une ressource ... pour l'ensemble des acteurs scolaires :

- <u>Pour les jeunes</u>: En partant de l'élève, de ses besoins, en se centrant sur le jeune en tant qu'élève tout en restant ouvert aux réalités familiales, sociales, culturelles,... elles sont à leur écoute, elles les accompagnent dans leur cheminement tout au long de leur parcours scolaire (de l'école maternelle à la fin de l'enseignement secondaire).
- <u>Pour les parents</u>: Elles les informent, les soutiennent et les accompagnent dans leur rôle de parents, avec leur cortège de peurs et d'enthousiasmes, d'attentes et d'espérances, d'hésitations et de déterminations, de regrets et de satisfactions, de doutes et de certitudes, de déceptions et d'heureuses surprises.
- Pour les équipes éducatives: A la fois acteurs scolaires, mais appartenant à une autre institution que l'école, elles sont proches des adultes de l'école (enseignants, éducateurs, direction,...) tout en offrant une possibilité de prise de distance par rapport aux vécus quotidiens. Davantage que des « spécialistes », elles sont à leurs côtés, pour les soutenir, les accompagner, les aider à comprendre, à analyser, et à prendre des décisions avec du recul, sans précipitation, avec nuances et professionnalisme, pour les éclairer dans leur manière de gérer les situations rencontrées, créer/trouver des outils, pour les renforcer dans leurs compétences, les aider à mobiliser les ressources¹o et à initier des démarches de (re)médiation.
- Pour les partenaires extérieurs: Situés à la frontière entre l'espace/temps de l'école, celui de la famille et celui des autres acteurs de l'environnement (scolaire), elles cherchent à mobiliser, à mettre autour de la table, à créer du lien entre acteurs internes et externes (à l'école), à donner du sens aux différentes interventions, à rassembler dans un projet partagé, une dynamique commune, à intégrer dans une vision d'ensemble « dont les éléments s'enchaînent pour former un tout » (vision globale et continue). Elles sont particulièrement vigilantes au sens donné, à l'évaluation, au suivi et à la pérennisation des actions entreprises, ainsi qu'à l'intégration des bénéfices de celles-ci.
- Pour l'autorité publique : Situées à la croisée des chemins, elles doivent pouvoir transmettre à l'autorité publique leur éclairage sur les mesures mises/à mettre en œuvre. Leur participation aux différentes instances intégratives du système scolaire constituerait un plus par la singularité et le caractère holistique de leurs points de vue.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Leurs propres ressources, celles des élèves et celles de l'environnement (familial et scolaire)

Cette 1ère partie de l'avis n°40 du Conseil supérieur des Centres PMS a pour objectif d'établir un état des lieux de la réalité actuelle de ce que sont les Centres PMS. A ce titre, il constitue tout à la fois une réflexion sur ce que sont devenus les Centres PMS en 2016, sur leur place dans le système d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le rôle, modeste mais néanmoins essentiel, qu'ils y exercent, mais aussi, du point de vue spécifique des Centres PMS, une contribution à la réflexion sur ce système proprement-dit.

La 2<sup>ème</sup> partie de cet avis sera rédigée tout au long de l'année scolaire 2016-2107 et sera consacrée à la mise en évidence des débats qui les animent, des enjeux qui les traversent et à envisager leur nécessaire évolution et les perspectives futures envisagées.